



Procès-verbal

Séance du mardi 16 juin 2026 à 19h00
Salle du Conseil communal

Présidence : Pascal Refondini

1. Opérations préliminaires.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026.
3. Communications du Bureau et de la Municipalité.
4. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS, Commission du feu.
5. Préavis no. 03/2026 relatif à la demande d'un crédit d'études en vue de l'élaboration d'un programme d'efficacité énergétique des bâtiments communaux - Demande de crédit de CHF 95'000.-.
6. Préavis no. 04/2026 relatif à
 - a. une demande de crédit d'études brut pour l'Entente intercommunale relative à la Galerie de Broye de CHF 1'968'000.-TTC. Le montant brut à la charge de la commune de Jouxpens-Mézery est de CHF 238'700.-TTC avant déduction des subventions estimées à CHF 155'200, soit un montant net de CHF 83'500.-TTC ;
 - b. la participation financière de la Commune de Jouxpens-Mézery au financement des études relatives au projet de détournement du ruisseau des Beaumettes (Eterpy/Pépinières/Bugnon) - Demande de crédit d'études de CHF 132'400.-TTC.
7. Préavis no. 05/2026 relatif à la demande d'un crédit d'études complémentaire pour la finalisation des procédures liées à la révision du Plan général d'affectation (PGA) - Demande de crédit complémentaire de CHF 47'000'-.
8. Préavis no. 06/2026 relatif aux comptes 2025 et à la Gestion.
9. Interpellations, motions, postulats.
10. Propositions individuelles et divers.



Monsieur le Président ouvre la séance à 19:05 heures en souhaitant à tous, la bienvenue à cette **dernière séance de la législature 2021-2026**.

Par la suite il adresse les meilleures salutations aux conseillères et conseillers communaux ainsi qu'aux membres de la Municipalité.

Il adresse des sincères remerciements à Valter Calce, notre huissier, pour la mise en place de la salle de conseil dans les meilleures conditions et surtout bien rafraichie vu la température extérieure.

Le Vice-Président, M. Renato Rutta, en absence de la secrétaire Mme. Marine Lember, se chargera de prendre des notes qui serviront pour la rédaction du PV de la séance.

Les scrutateurs seront Mme. Danièle Jungo et M. Julien Oberson, qu'il remercie d'ores et déjà pour leur travail.

1. Opérations préliminaires / présence

| | | |
|----------|---|----|
| Effectif | : | 45 |
| Présents | : | 32 |
| Excusés | : | 11 |
| Absents | : | 2 |
| Majorité | : | 24 |

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer selon l'Art 55 de notre RC.

(La liste de présence de la séance se trouve en annexe de ce PV)

Le Président demande si tout le monde a reçu dans les délais l'ordre du jour de la séance. Il précise qu'il souhaite **rajouter un point, le point 8.1** (ou 8 bis), concernant l'attribution des jetons de présence.

Après confirmation de l'assistance il soumet en votation l'ordre du jour.
L'ordre du jour est acceptée en unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 MARS 2026

Le Président ouvre la discussion concernant le PV de la séance du 31 mars 2026 et remercie cordialement l'auteure, Madame Marine Lember.

P.Kinnar – se référant à la page 11, paragraphe 1 du PV, indique qu'il faudra remplacer «cadres» par CAD.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée on passe au vote à la fin duquel le PV en question est accepté avec 29 OUI, 0 NON et 2 abstentions.



3. Communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité

Communications du bureau :

P. Refondini, Président :

- Rappelle que l'adresse e-mail pour contacter le Bureau du conseil est conseil@jouxens-mezery.ch, tandis que l'adresse info@jouxens-mezery.ch appartient à l'administration communale.
- Le Président présente les résultats du **scrutin du 14 juin 2026** et informe, qu'une fois de plus, le bureau du Conseil était à pied d'œuvre et a parfaitement bien géré cette tâche en publiant les résultats autour de 11h30 déjà. La participation des électeurs de Jouxens-Mézery a atteint 71,73%. Les prochains scrutins auront lieu le 27 septembre, avec 2 initiatives au menu, et le 29 novembre, avec des objets à définir.
- Le Président a participé à la nomination de la nouvelle préfète du district de Lausanne, Madame Carine Carvalho qui succède à Monsieur Serge Terribilini. Mme. Carvalho sera présente dans notre commune lors de la cérémonie d'assermentation du 23 juin 2026.

Courriers reçus par le Bureau du Conseil

- Une copie d'un échange de courriels entre Mme. Sandrine Vuichoud et la Municipalité concernant l'augmentation sensible du trafic sur le chemin de Sous-Bois suite à des travaux sur la route cantonale.
- Une lettre de M. Jacek Manthey, reçue le 8 juin, concernant la mise sur le site communal de la motion du 20 juin 2023. Vérification faite, cette motion manque encore sur le site géré par l'administration communale. Un tableau à jour a été transmis par le Bureau à la commission de gestion ainsi qu'au Greffe.
- Un courriel, reçu le 12 juin, de la part de Mme Baggio, C. et G. Jeannin et S. et A. Ferraton concernant des demandes de mesures provisoires mais immédiates sur le secteur des chemins Champvent – Fleur-de-Lys.
- Une invitation de la Municipalité pour l'inauguration de la zone sportive et de détente du Bellvédère, prévue pour le 20 juin 2026 de 9h à 15h30.
- Les prochaines séances du Conseil auront lieu : 6 octobre et 8 décembre 2026

R.Rutta, Vice-président

- Sur demande du Greffe communal, rappelle aux conseillères et conseillers communaux, élu(e)s pour la législature 2026 – 2031, qui ne l'auraient pas encore fait, de confirmer au plus vite leur présence ou absence pour la cérémonie d'assermentation qui aura lieu le mardi 23 juin 2026 à 17h.

Communications de la Municipalité :

M.B Freemantle, vice-syndic

1. Présente la *répartition des dicastères pour la législature 2026 – 2031* :

- N. Schöni : Syndique, administration générale, Bâtiments communaux et scolaires, aménagement du territoire, sociétés locales.
- Th. Reymond : Vice-Syndic, Finances, Assurances, RH, Aide au développement, Immeubles locatifs, Sécurité publique.
- D. Brunner : Voirie-déchetterie-cimetière, domaines-parcs, Arbres – Forêts, Epuration d'eau, Environnement, Développement durable.
- J. Nicolet : Ecoles-ASIGOS, Accueil de jour, Jeunesse, Affaires sociales et culturelles, Mobilité, Gestion informatique.
- M. Rochat : Police des constructions, routes, Haies – Taille, Aînés – Fondation Primeroche, Cultes – Paroisses.

2. La Municipalité a soumis à l'enquête publique, du 11 février au 12 mars 2026, le projet de *réfection du chemin de Champvent*. Le projet comprend la création d'un trottoir depuis la frontière avec Prilly jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Fleur-de-Lys, le remplacement des canalisations des eaux claires et usées ainsi que renouvellement de l'éclairage public. Il y aura également une extension de la zone 30 Km/h depuis la rte. de la Broye jusqu'à la zone 30 Km/h existante sur le chemin de Champvent.

3. *Avancement de l'agrandissement du collège* – la Commune de Jouxens, avec les communes membres ASIGOS, travaille à l'agrandissement du collège de Jouxens-Mézery. Un crédit d'études pour l'avant-projet a déjà été validé. A ce stade les différents intervenants analysent l'accessibilité ainsi que les aménagements des espaces intérieurs et extérieurs. Une communication publique est prévue pour l'automne 2026.

4. *Association intercommunale pour la gestion des eaux urbaines* du versant de la STEP de Vidy (AGEV). Les communes du bassin versant de la STEP de Vidy ont approuvé la création d'une Association intercommunale de gestion des eaux urbaines du versant de la STEP de Vidy (AGEV), ainsi que ses statuts. La nouvelle structure permettra de renforcer la gouvernance des infrastructures intercommunales d'évacuation des eaux usées. Un communiqué de presse sera publié par la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy.

(Vous trouverez l'intégralité des communications de la Municipalité en annexe de ce PV.)

4. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS et Commission du feu)

AJENOL,

- L. Bridel L'AG du 20 mai 2026 à laquelle a participé également M. Thierry Reymond, était axée sur le rapport de gestion 2025 ainsi que sur la situation actuelle de l'association. A ce jour le réseau accueille 1'563 enfants au sein de 20 structures collectives et avec 50 accueillants en milieu familial. La diminution du nombre d'accueils en milieu familial (mamans de jour) et les difficultés



de recrutement demeurent. La liste d'attente comptait 245 enfants à la fin décembre 2025 par rapport à 178 à la fin 2024. Ceci s'explique par une forte croissance démographique à Romanel-sur-Lausanne. La création des nouvelles structures reste complexe.

Les comptes présentent un dépassement d'environ 14'000 CHF par rapport au budget, principalement à cause des coûts informatiques qui ont été difficiles à évaluer. Pour 2026 le coût prévu par habitant est revu à la baisse pour s'établir à 13,49 CHF par rapport à 14,09 CHF. Les décisions cantonales entraînent des réductions budgétaires dans le secteur de l'accueil de jour, avec des répercussions attendues dès 2027. La loi fédérale sur le soutien à l'accueil extra-familial est en révision et une allocation de garde, financée en partie par l'employeur, est à l'étude. Cette allocation sera versée que jusqu'aux 8 ans révolus de l'enfant accueilli (contre 12 actuellement) sous réserve que les deux parents travaillent. Le comité directeur a également choisi un nouveau nom pour l'association : **HORIZON** pour harmonisation et organisation du réseau intercommunal de la zone nord-ouest de Lausanne.

(La communication de l'AJENOL se trouve en annexe de ce PV.)

ASIGOS

J. Manthey

Il résume les 3 dernières séances. Tous les PVs peuvent être consultés sur le site de l'ASIGOS (<https://asigos.ch/documents>).

Séance du 5 mars : Remercie M. T. Grandchamps pour les informations déjà données et ajoute des compléments. Le préavis pour la réalisation de l'étude et la construction du collège de Mont-Goulin demandant 33 millions, dépasse de 80 % l'estimation précédente dans le plan d'investissements (18 millions). La commission de gestion a trouvé le dépassement très important et a exprimé le souci concernant la tenue du plafond d'investissement si d'autres estimations allaient présenter des dépassements similaires. Le 2-ème préavis demandait un crédit complémentaire par rapport au budget 2026 pour augmenter les RH de l'ASIGOS par l'engagement d'une personne par Jouxkens-Mézery, qui sera payée pas ASIGOS. M. Manthey a déposé un amendement (accepté), pour modifier le compte concerné, afin de ne pas noyer ce coût dans les frais de fonctionnement de l'établissement primaire de Jouxkens-Mézery.

Le 3-ème préavis c'était un crédit d'études pour un montant de 795'000 CHF pour la phase d'avant-projet d'un complexe scolaire sis à Romanel-sur-Lausanne. Ce projet enregistre 2 ans de glissement.

Séance du 22 avril: il y avait 3 préavis. Le premier étant le rapport de gestion pour 2025 qui a été accepté. Le comité directeur estime que l'association n'est pas assez résiliente et a de la peine à mobiliser ses ressources. M. Manthey indique que ceci se recoupe avec ses diverses précédentes interventions sur la complexité de la structure ASIGOS. Le 2-ème préavis, états financiers de 2025, a été également accepté, avec des



charges de 8'110'204, moins que le budget mais plus qu'en 2024 (et il est à préciser qu'en 2024 les charges avaient augmentées de 15% par rapport à 2023). La charge de notre Commune a été de 590'000 CHF. Le 3-ème préavis concernait le crédit d'étude de 505'000 CHF pour la surélévation et la rénovation énergétique du collège de Jouxkens-Mézery, une durée totale d'environ 12 mois; Les travaux comprendront successivement l'avant-projet, l'élaboration du projet d'ouvrage avec établissement du devis général, la mise à l'enquête publique et enfin la préparation des appels d'offres. Le programme retenu complète les surfaces actuellement disponibles et prévoit : • 2 classes de 80 m² • 1 salle de dégagement modulable (80 m²) • 1 salle multiusage avec rangements (100 m²) • 1 salle des maîtres (30 m²) • sanitaires et circulations. La surface additionnelle totale est estimée à environ 560 m². M. Manthey a ajouté 2 vœux à ce préavis :

- 1) accorder le concept énergétique avec celui de bâtiments communaux;
- 2) faire établir CECB+ pour le bâtiment de l'école.

Vu que le périmètre de l'ASIGOS inclut la sécurité sur le chemin de l'école, et que dans ce cadre le CoDir a entrepris diverses actions sur Prilly et Romanel, M. Manthey a déposé un postulat concernant le chemin de l'Oche, intitulé « Eviter de désécuriser le chemin de l'école », invitant le CoDir à interpeller la Municipalité de Jouxkens-Mézery sur ce sujet. La sécurité des élèves peut être compromise par le projet de la Municipalité de requalifier le ch.de l'Oche en route permettant le trafic général, même si la Municipalité affirme de ne pas y vouloir du trafic « important » ou « lourd ». Permettre le trafic « général » est attesté par les documents émis par la Municipalité, c'est un fait, et les réponses de la Municipalité jouent sur les mots.

Séance du 10 juin : Le bilan de la législature a été présenté, il sera également disponible sur le site de l'ASIGOS. Le CODIR a réalisé un énorme travail en lançant des nombreux projets. M. Manthey, qui a été surpris de trouver piscine de Fontadel dans les comptes de l'ASIGOS, a déposé un postulat afin d'avoir la transparence sur le transfert de la piscine de Fontadel à l'ASIGOS.

Commission du feu

H. Jermidi Rien à signaler.

5. Préavis no. 03/2026 relatif à la demande d'un crédit d'études en vue de l'élaboration d'un programme d'efficiences énergétiques des bâtiments communaux - Demande de crédit de CHF 95'000.-

M. Vincent Ganière, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission d'urbanisme et de l'environnement.

La CoUrb salue la réaction de la Municipalité qui est revenue rapidement devant le Conseil avec un préavis modifié suite au refus du préavis no. 2/2026.



Le nouveau préavis tient compte des recommandations de la CoUrb, le processus gagne en clarté et permettra au Conseil communal de s'exprimer de manière régulière et rigoureuse lors des étapes ultérieures.

La commission considère que l'amélioration de l'isolation des bâtiments constitue une priorité absolue, par contre le renouvellement du chauffage, afin qu'il soit compatible avec la nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LVLene), devra être réalisé avant 2041. Ceci permettra, une fois le projet d'isolation terminé, de dimensionner correctement les futures installations de chauffage qui seront choisies.

Concernant la neutralité carbone, elle est un objectif impossible à atteindre et on devrait plutôt viser une réduction maximale des émissions sans que cet aspect devienne une contrainte pour le projet.

La CoUrb est en synergie avec la Municipalité concernant le fait que cette nouvelle variante offre une plus grande flexibilité et un suivi plus rigoureux du projet. Finalement il propose au Conseil communal d'accepter le préavis no. 3 /2026.

M. Pierre Cevvey, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

La CoFin considère que la Municipalité propose un investissement stratégique suite au refus du préavis no. 2 /2026 au mois de mars. Il permet d'obtenir un choix de solutions techniques et par la suite le Conseil pourra se prononcer.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis no. 03/2026. Il demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer.

N. Schöni – la Municipalité a annoncé un amendement à ce préavis. Les 2 commissions (CoUrb et CoFin) avaient déjà été informées par téléphone sur cet amendement. Elle remercie les 2 commissions pour leur disponibilité et leur travail. En effet pour réaliser l'étude de faisabilité, des dépenses avaient été engagés dans le cadre du préavis no. 2 /2026, pour un montant de 33'681 CHF. Ce montant, qui a déjà été payé, a été mis sur un autre compte et la Municipalité demande de régulariser ce montant, arrondi à 34'000 CHF, ce qui fait un montant total arrondi de 129'000 (95'000 montant initial + 34'000).

Le Président confirme que la discussion sur le préavis no. 3 /2026 est ouverte.

J. Manthey – se dit soulagé par le refus du précédent préavis. Il faut choisir le bon projet et espère de réduire les coûts. Le préavis ne répond pas à la motion Manthey. Il demande pourquoi on ne fait pas un appel d'offre pour comparer les coûts.

D. Burkhardt – On a un rapport CECB+ quia a été réalisé, y aurait-il une raison pour laquelle une société genevoise a réalisé le travail.

N. Schöni rappelle que ce sont les SI de Lausanne qui ont mandaté à la société genevoise.

J-F. Oberson – demande ce que sont devenus les 33'000 CHF

Th. Reymond – confirme qu'ils ont été déjà payés et le montant qui figurait sur le préavis 2 / 2026 a été juste reporté sur le nouveau préavis.

J-F. Oberson – revient sur l'appel d'offres pour le nouveau projet .



Th. Reymond - informe qu'on a le droit de le faire de gré à gré, mais reste ouvert à toute proposition.

Le Président soumet au vote **l'amendement** au préavis no. 03/2026 .
L' l'amendement au préavis no. 03/2026 **est accepté avec 29 oui, 0 non et 2 abstentions**

Le Président soumet au vote le préavis no. 03/2026 :
le préavis no. **03/2026 est adopté avec 27 oui, 0 non et 4 abstentions.**

Le conseil communal de Jouxkens-Mézery

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n°3/2026),
- oui le rapport de la Commission d'urbanisme et d'environnement,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de l'amortissement du montant de CHF 95'000.- TTC pour l'étude relative à l'élaboration d'un programme d'efficience énergétique des bâtiments communaux selon les exigences du modèle comptable MCH2 et comme indiqué au chiffre 6;

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 95'000.- TTC (nonante-cinq mille francs) en vue d'élaborer un avant-projet (phase 31) pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux avec nouvelle source énergétique, avec pour objectif leur neutralité carbone à l'horizon 2035 ;
 2. d'approuver la régularisation des dépenses préalables de CHF 33'681.95 TTC portées au compte d'attente n° 9139.852 au 31 décembre 2025, relatives aux études préliminaires et prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage engagées dans le cadre du projet ;
 3. d'autoriser la Municipalité à financer ces dépenses, pour un montant total arrondi de CHF 129'000.00 TTC, au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes.
- 6. Préavis no. 04/2026 relatif à**
- a. une demande de crédit d'études brut pour l'Entente intercommunale relative à la Galerie de Broye de CHF 1'968'000.-TTC. Le montant brut à la charge de la commune de Jouxkens-Mézery de CHF 238'700.-TTC avant déduction des subventions estimées à CHF 155'200, soit un montant net de CHF 83'500.-TTC ;**



b. la participation financière de la Commune de Jouxkens-Mézery au financement des études relatives au projet de détournement du ruisseau des Beaumettes (Eterpy/Pépinières/Bugnon) – Demande de crédit d'études de CHF 132'400.-TTC.

M. Yves Guyot, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois.

Le sujet du présent préavis concerne les deux ruisseaux, qui se trouvent au sud de notre commune et qui permettent l'évacuation des eaux claires. Ensuite le rapporteur lit les conclusions de la Commission et propose au Conseil communal d'accepter le préavis.

M. Maxime Corbaz rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission des finances. Le préavis no. 4/2026 représente une participation incontournable de Jouxkens-Mézery à ce projet issu de l'entente intercommunale conclue il y a près de 15 ans. Le but était de résoudre un problème de sécurité publique que notre Commune n'aurait pas pu assumer toute seule. Selon la Municipalité les montants demandés sont conformes aux soumissions obtenues, de plus le fort taux de subventionnement attendu sur l'ouvrage principal, limite de manière optimale l'impact sur nos finances locales. Propose également d'accepter le préavis no. 4 /2026

Le Président ouvre la discussion sur le préavis no. 04/2026.

D. Burkhard – Semble inquiet de l'affirmation du paragraphe 2 qui dit que « le conseil communal décide d'accorder le montant de 1'968'000 CHF » au lieu de « montant demandé »

B. Fremantle – confirme qu'il s'agit du montant du préavis intercommunal. En fait le paragraphe 2 spécifie « d'accorder à la Commission de **l'Entente intercommunale...** »

P. Kinnar – A une remarque pertinente au niveau du chapitre 6.2.3 car dans le tableau de répartition des coûts, les participations financières pour Renens et Jouxkens ne sont pas proportionnelles avec les superficies des bassins respectifs.

B. Freemantle – effectivement il y a une inversion des valeurs entre les 2 Communes

J-F. Oberson – A une question sur les coûts de l'étude. Le montant accordé juste pour les coûts de l'étude de 2 millions CHF semble surdimensionné quand le prix horaire moyen pour un architecte ou ingénieur est autour de 100 – 120 CHF.

B. Fremantle – Est d'accord mais rappelle qu'il s'agit d'un très gros projet intercommunal, pour un total d'environ 60 millions CHF de travaux.

J-P. Gaspoz – Rappelle qu'il ne faudrait pas sous-estimer l'ampleur de ce projet. Il s'agit d'un projet de grande envergure, avec une longue galerie qui va depuis la route de Broye jusqu'au lac, en souterrain et dans un environnement construit. Les montants invoqués ne l'étonnent pas, vu la complexité du projet et l'expertise des ressources impliquées.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le préavis no. 04/2026.

Le préavis **no. 04/2026** est adopté avec **28 oui, 0 non et 3 abstentions**.

Le conseil communal de Jouxens-Mézery

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n° 4/2026),
- ouï le rapport de la Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois désignée pour étudier cet objet,
- ouï le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Objet No.1 : Demande d'un crédit d'études brut pour l'Entente intercommunale relative à la galerie de Broye de CHF 1'968'000.- TTC. Le montant brut à charge de la Commune de Jouxens-Mézery se monte à CHF 238'700.- TTC, avant déduction des subventions estimées à CHF 155'200.-, soit un montant net de 83'500.- TTC.

prend acte

- de l'amortissement du montant de CHF 238'700.- TTC sur une période de 10 ans, à compter de l'année suivant l'aboutissement des études pour le projet d'ouvrage (phases SIA 32 et 41) pour la création d'une galerie du ruisseau de Broye en tant que nouvel exutoire d'eaux claires ;

décide

1. d'autoriser l'Entente intercommunale relative à la galerie de Broye à entreprendre les études pour le projet d'ouvrage (phases SIA 32 et 41) pour la création d'une galerie du ruisseau de Broye en tant que nouvel exutoire d'eaux claires ;
2. d'accorder à la Commission de l'Entente intercommunale relative à la galerie de Broye le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 1'968'000.- brut TTC, avant déduction des subventions fédérale et cantonale estimées de 1'279'200.-, soit un montant net de CHF 688'800.- TTC ;
3. d'allouer à l'Entente intercommunale relative à la galerie de Broye une subvention communale d'investissement pour la Commune de Jouxens-Mézery de CHF 238'700.- brut TTC, avant déduction des subventions fédérale et cantonale estimées de CHF 155'200.-, soit un montant net de CHF 83'500.- TTC ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes.

Objet no.2 : Participation financière de la Commune de Jouxens-Mézery au financement des études relatives au projet de détournement du ruisseau des



Baumettes (Eterpy/Pépinières / Bugnon) – Demande d'un crédit d'études de CHF 132'400.- TTC.

prend acte

- de l'amortissement du montant de CHF 132'400.- TTC sur une période de 10 ans, à compter de l'année suivant l'aboutissement des études pour l'avant-projet et le projet d'ouvrage (SIA 31, 32, 33 et 41) pour le détournement des débits de pointes du ruisseau des Baumettes entre le chemin d'Eterpy et le carrefour chemin des Pépinières / rue du Bugnon à Renens ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'études de CHF 132'400 TTC, pour couvrir le montant de sa participation financière aux études pour l'avant-projet et le projet d'ouvrage (SIA 31, 32, 33 et 41) pour le détournement des débits de pointes du ruisseau des Baumettes entre le chemin d'Eterpy et le carrefour chemin des Pépinières / rue du Bugnon à Renens ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes.

7. Préavis No 05/2026 relatif à la demande d'un crédit d'études complémentaire pour la finalisation des procédures liées à la révision du Plan général d'affectation (PGA) - Demande de crédit complémentaire de CHF 47'000'-.

M. Renato Rutta, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission d'urbanisme et de l'environnement.

Il souligne le fait que suite aux 15 oppositions au PAComm, la Municipalité a organisé plusieurs séances de conciliation avec les opposants. Suite à ces séances, des adaptations du règlement et du plan des limites ont été convenues afin de renforcer la sécurité juridique du PAComm. Ces modifications devront être soumises à une enquête publique complémentaire qui pourrait également engendrer des nouvelles oppositions suivies de nouvelles séances de conciliation. De plus la Municipalité devra préparer le dossier pour l'adoption par le Conseil Communal et ensuite par le Conseil d'Etat. Tout ce que précède explique la raison de cette demande de « rallonge budgétaire ».

Il propose au Conseil communal d'accepter le préavis no. 5/2026.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis no. 05/2026.

B. Freemantle – Présente l'amendement de la Municipalité au préavis no. 5 /2026. Le fait d'amender de 47'000 à 90'000 CHF est dû principalement à cause de la manière de calculer du bureau d'études « ABA partenaires » et des factures reçues tardivement. Il y a eu également des mandats de géomètre, en 2020, qui ont été facturés que maintenant. Concernant le PAComm, il confirme qu'il y aura une mise à l'enquête supplémentaire, probablement des oppositions et il reste à espérer que ce nouveau montant de 90'000 CHF sera suffisant.



J. Mathey – Surpris par l'écart du montant qui devra être expliqué et argumenté. Résume son opposition au PAComm concernant le chemin de l'Oche. Il demande si les oppositions seront soumises au Conseil Communal et comment le projet de réponses sera présenté

B. Fremantle – Le Conseil Communal votera à la fin sur la levée des oppositions. Quant au chemin de l'Oche, à ce stade, tout est clair.

J-F. Oberson – Rappelle qu'un crédit avait été accordé en 2018, et demande si cette somme a déjà été dépensée.

B. Fremantle – confirme qu'il s'agit d'une deuxième demande de « supplément » de crédit car en 2020 il n'y avait pas une vue sur l'ampleur du projet surtout à cause du litige de la zone dite « A Grandchamp » (frais d'ingénieurs, d'avocats, procédures, etc.).

D. Burkhardt – Félicite et remercie la Municipalité car il s'agit de l'aboutissement d'un travail gigantesque mené à terme de manière optimale.

Le Président soumet au vote l'amendement au préavis no. 05/2026.

L'amendement au préavis **no. 05/2026 est adopté avec 28 oui, 1 non et 2 abstentions.**

Le Président soumet au vote le préavis no. 05/2026.

Le préavis **no. 05/2026 est adopté avec 29 oui, 1 non et 1 abstention.**

Le conseil communal de Jouxkens-Mézery

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n°5/2026),
- oui le rapport de la Commission d'urbanisme et d'environnement,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de l'amortissement du montant de CHF 90'000.- TTC sur une période de 10 ans, à compter de l'année suivant l'entrée en vigueur du Plan d'affectation communal (PACom);

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 90'000.- TTC pour finaliser les procédures liées à la révision du Plan d'affectation communal;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes.



8. Préavis no. 06/2026 relatif aux comptes 2025 et à la Gestion.

M. Michel Rochat, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission des finances concernant les comptes communaux.

Il précise que les résultats financiers pour l'année 2025 sont considérés comme exceptionnels et ceci est dû, en grande partie, au rattrapage fiscal.

La péréquation, dans sa nouvelle formule, reste élevée au niveau du pourcentage de nos impôts structurels, mais elle est moins confiscatrice. La commune affiche pour la première fois une fortune dans son bilan ainsi que des comptes largement positifs. La prudence et le pragmatisme restent de mise notamment en vue des investissements qui se profilent pour les prochaines années.

Il remercie le boursier communal pour la qualité de son travail, la Municipalité ainsi que les membres de la Commission des finances. Il propose au Conseil communal d'accepter le préavis no. 6/2026.

Le Président invite la Municipalité à s'exprimer.

Th. Reymond – remercie la COFIN et le boursier. Comme on a pu le constater les résultats sont nettement meilleurs grâce à rentrées fiscales importantes liées à des rattrapages sur les impôts sur le revenu, la fortune et d'autres impôts. Il y a eu également le report de quelques investissements ainsi qu'une meilleure maîtrise des dépenses. Par contre l'endettement a légèrement augmenté dû à un problème d'impôt anticipé supputé. La Municipalité est en contact avec les services cantonaux afin de régler le retard au plus vite.

D. Burkhard – Es ce que les rattrapages, depuis 2012 à 2024 sont des bonnes nouvelles car 2025 est moins « confiscatoire » ?

Th. Reymond – C'est tellement compliqué à évaluer, l'essentiel c'est que ça influence des comptes 2025 sans nécessairement influencer les comptes des années suivantes.

V. Ganière – On avait beaucoup lu dans la presse sur l'application inapproprié du bouclier fiscal. Demande si la commune serait préjudicée par cette action.

Th. Reymond – Malheureusement on ne peut pas le chiffrer, mais il y a un comité de petites communes (le même qui s'était impliqué contre la péréquation) qui sont potentiellement impactées et qui travaille sur le sujet. Notre Commune fait partie de ce comité.

La parole n'étant plus demandée, le Président ouvre la discussion sur le préavis no. 06/2026 et propose de commencer avec les « Comptes 2025 » et de les passer en revue par ordre administratif.

Chapitre I – Comptes 2025 par ordre administratif

Partie 1 - Administration générale (pages 1 - 3)

D. Burkhard- demande si on peut avoir les comptes par ordres administratifs **et par nature** ? Par exemple pour les frais de téléphone, qui sont distribués sur plusieurs rubriques, le total avoisine les 14'000 CHF.

Th. Reymond – autorise le boursier de répondre



M. Jean-Petit-Matile – remercie pour les appréciations qui lui ont été adressées. Il confirme qu'on peut faire les comptes par nature, mais il y aura beaucoup plus de pages. A la page 9 il y a, au chiffre 4.5, une synthèse des charges et des revenus par nature, sans toutefois avoir les détails. Affirme que le téléphone est un moyen de travail pour les employés communaux et les chiffres ne sont pas exagérés. Pour la transparence les comptes 2026 seront établis également par nature.

D. Burkhard – pour le compte 110.31.86 – le coût des assurances est passé de 9'000 CHF à 18'000 CHF malgré le fait que les assurances étaient plus avantageuses en 2025 par rapport à 2024.

Th. Reymond – un des gros postes dans ce compte est une nouvelle assurance protection juridique que la Commune a contracté et qui a été plus qu'utile car utilisée un mois après la conclusion.

Partie 2 – Finances (pages 4 – 7)

Partie 3 – Domaine et bâtiments (pages 8 – 10)

D. Burkhard Le compte 350.31.21 qui concerne la consommation d'eau et assainissement. Il semble avoir été splitté entre le complexe communal et la salle de gym ce que signifie $8'267 + 3'318 = 11'585$ CHF par rapport à 6'651 CHF en 2024, donc presque le double.

B. Fremantle – une probable explication partielle serait le fait que la fontaine devant l'école est maintenant sur le réseau d'eau et après sa réfection, une minuterie ayant été installée. Ceci signifie que maintenant l'eau coule à certaines heures de la journée et elle est arrêtée durant la nuit.

D. Burkhard - Tous les bâtiments communaux ne sont pas présents dans toutes les rubriques. Par exemples la consommation d'eau n'est que pour deux, pas pour les autres.

Th. Reymond – La Municipalité se renseigne afin d'avoir les détails des compteurs.

Partie 4 – Travaux (pages 11 – 14)

D. Burkhard – Question sur le compte 460.35.26 qui affiche des charges de 137'000 CHF, c'est ce que facture la STEP. Se demande si les coûts de l'AJEV sont comptabilisés dans ce compte ?

M. Jean-Petit-Matile Confirme que la part de la Commune est dans ce compte

D. Burkhard - Le compte 460.4342.2, la taxe annuelle d'épuration des eaux usées, le montant représente ce que les SIL reverse à la Commune sur la taxe payée par les habitants. Il existe des moyens de facturer la taxe par ménage, selon la consommation. Il faudrait donc augmenter chaque année la taxe annuelle au mètre cube facturée par les SIL pour que ceux qui consomment beaucoup d'eau soient responsabilisés et éviter ainsi que les coûts de l'AJEV soient répartis sur tout le monde. En effet quand il n'y a pas assez sur ce compte on ponctionne dans les réserves.



M. Jean-Petit-Matile – Il existe un règlement qui date de 9 décembre 2003 qui précise clairement le montant des taxes. Il précise aussi l'affectation dans 3 fonds différents en fonction de ce qu'on encaisse.

J-F. Oberson – Sur le principe il est d'accord avec M. Burkhard mais estime que le calcul de la taxe d'épuration n'est pas correct.

Partie 5 - Instruction publique et cultes (page 15)

M. Manthey – Il y a des choses qui sont refacturés à ASIGOS. Ou retrouve-t-on ces ristournes ?

M. Jean-Petit-Matile – réponse à la page 9 , la salle de gym est refacturée à ASIGOS pour 57'250 CHF.

Partie 6 – Police (page 16)

Partie 7 – Sécurité sociale (pages 17 – 18)

D. Burkhard – observe que le budget 2025 prévoyait des charges de 181'000 CHF pour le « Petit Navire » et en réalité il n'y a eu que 145'000 CHF de charges réelles. Il se demande pour quelle raison on attendait un excédent de charges ?

M. Jean-Petit-Matile – avait également remarqué cet écart et conseille de lire les explications de la responsable du « Petit Navire », un peu plus loin dans le préavis (chapitre IV, pages 1-5).

Chapitre II – Bilan au 31.12.2025

Chapitre III -Tableau des investissements et amortissements

Chapitre IV - Maison de l'enfance des navires

D. Burkhard – constate que le salaire de la directrice du « Petit navire » est identique à celui de la directrice du « Grand navire » (env. 72'000 CHF) ce que laisse penser qu'elle fait aussi du 50%. Toutefois le rapport de gestion indique une répartition de 40% pour le « Petit navire » et de 60% pour le « Grand Navire ».

M. Jean-Petit-Matile – Confirme qu'au départ la clé de répartition était de 50 – 50. Il va se renseigner si un changement est intervenu et demandera une confirmation de la directrice.

Thierry Raymond – devrait voir la directrice le lendemain et pourra clarifier cet aspect.

Chapitre V – Bilan maison de l'enfance et des navires

Rapport de gestion 2025

M. Pierre Kinnar – rapporteur, présente les conclusions de la commission de gestion.

Année 2025 situation institutionnelle exceptionnelle pour la Municipalité, marquée par le départ de Monsieur Pascal Oggier et l'absence et ensuite le décès de Monsieur le syndic, Serge Roy. Dans ce contexte, la commission de gestion souligne l'engagement exceptionnel de l'administration communale et



particulièrement de la secrétaire municipale afin d'assurer la continuité du service public dans un contexte difficile. Il lit les diverses recommandations, parmi lesquelles :

- Clarifier les procédures de suppléance entre les Municipaux et au sein de l'administration communale
- L'établissement d'un organigramme de l'administration précisant les liens hiérarchiques et opérationnels
- Renforcer en cas de besoin le rôle des différentes commissions ou recourir à des appuis externes spécialisés afin d'éviter la surcharge de quelques employés clés de l'administration.

Le Président ouvre la discussion sur le Préavis N°6/2026 concernant les comptes communaux durant l'exercice 2025.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis no. 06/2026 concernant gestion de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le préavis no. 06/2026. Le préavis **no. 06/2026 est adopté à l'unanimité des voix.**

Mme Nathalie Schöni – Remercie la commission de gestion pour le rapport ainsi que pour les recommandations plus que pertinentes. Confirme que la Municipalité a bien pris note des diverses recommandations et assure qu'elle en tiendra compte.

Le conseil communal de Jouxkens-Mézery

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n°6/2026),
- oui le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet,
- oui le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2025 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un excédent des recettes de CHF 1'182'245.91. Après affectation de l'excédent de revenus, la situation nette de la Commune évolue d'un découvert de CHF 690'332.58 au 1er janvier 2025 à une fortune nette de CHF 491'913.33 au 31 décembre 2025.;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2025.



8.1 Vote sur l'offre des jetons de présence de la séance à une association.

Une liste des anciens bénéficiaires des dons est présentée à l'assemblée. Le Président informe avoir reçu la proposition de Monsieur David Burkhard qui propose la fondation Alix Perroud (<https://alixperroud.foundation/>) comme bénéficiaire du don de cette année.

M. David Burkhard – confirme que c'est en lien avec le drame de Crans Montana.

Le Président soumet au vote l'attribution du don à la fondation « Alix Perroud ».

Résultat de la votation : Avec l'unanimité des voix le don de cette année sera attribué à la fondation « Alix Perroud ».

9. Interpellations, motions, postulats.

Le Président rappelle que pour être présentée à la Municipalité, la motion doit être prise en considération par le Conseil Communal.

Le Président demande si quelqu'un veut déposer une interpellation, motion ou postulat. N'ayant aucune réponse, le Président passe au point 10 de l'ordre de jour.

10. Propositions individuelles et divers

J. Manthey

Constata que les abris du LEB sont situées à environ 30-40 m après l'entrée sur le quai. Il en est de même pour l'automate des billets.

L'association « rencontres culturelles » s'est dissoute et rend hommage à son président.

P. Cevey

A l'occasion de la dernière séance de la législature, remercie le Président pour son travail au sein du Conseil, les conseillers municipaux avec lesquels la Commission des finances a très bien collaboré, le Bureau du conseil ainsi que tous les conseillers communaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président **lève la séance à 21:55** et annonce que la prochaine séance du Conseil Communal aura lieu le **6 octobre 2026 à 20 heures**.

Le Président
Pascal Refondini

Annexes : ment.



Le Vice-Président
Renato-Luigi Rutta



Annexes

Liste de présence de la séance
Communications de la Municipalité
Communication de l'AJENOL

| | Nom | Prénom | 16/06/2026 |
|----|---------------------|-----------------|------------|
| 1 | Aschwanden | Sonja | E |
| 2 | Berclaz | Sébastien | P |
| 3 | Bovard | Christian | A |
| 4 | Bridel | Lauriane | P |
| 5 | Burkhard | David | P |
| 6 | Cevey | Pierre | P |
| 7 | Corbaz | Maxime | P |
| 8 | Cronstedt | Nina | E |
| 9 | de Claparède | Vincent | P |
| 10 | de Preux | Michèle | P |
| 11 | Ferraton | Aurora | P |
| 12 | Ganière | Vincent | P |
| 13 | Gaspoz | Jean-Paul | P |
| 14 | Grandchamp | Thierry | P |
| 15 | Guyot | Yves | P |
| 16 | Inelchen | Hugo | E |
| 17 | Jermidi | Hondo | P |
| 18 | Jungo | Danièle | P |
| 19 | Jungo | Georges | P |
| 20 | Kinnar | Pierre | P |
| 21 | Klinger-Lohr Bonvin | Mariela | P |
| 22 | Le Boudec | Jean-Yves | P |
| 23 | Lembert | Marine | E |
| 24 | Manthey | Jacek | P |
| 25 | Milliet | Jacques | E |
| 26 | Milliet | Stéphanie | E |
| 27 | Montoro | Francesco | E |
| 28 | Mublayi Bamora | Benjamin | P |
| 29 | Mühlheim | Isabelle | P |
| 30 | Mühlheim | Philippe | P |
| 31 | Oberson | Jean-François | P |
| 32 | Oberson | Julien | P |
| 33 | Oldridge | Molly | A |
| 34 | Parietti | Marcel | P |
| 35 | Perreaud | Jérémie | P |
| 36 | Refondini | Pascal | P |
| 37 | Rochat | Michel | P |
| 38 | Roland | André | P |
| 39 | Rutta | Renato | P |
| 40 | Smadja | Gilbert | E |
| 41 | Straub | Marc-André | E |
| 42 | Stauffacher | Eric | P |
| 43 | Van Landuyt | Pascale | P |
| 44 | Verrey | Julien | E |
| 45 | Vuichoud | Sandrine | E |
| | | <i>Présents</i> | 32 |
| | | <i>Excusés</i> | 11 |
| | | <i>Absents</i> | 2 |



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 JUIN 2026

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

(point 3 de l'ordre du jour)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les communications suivantes :

1. Répartition des dicastères pour la législature 2026-2031

Nous avons le plaisir de vous communiquer la répartition de dicastère au sein de la Municipalité pour la législature 2026-2031 :

Mme Nathalie Schöni, Syndique

Suppléant : M. Thierry Reymond

- Administration générale
- Relations extérieures
- Aménagement du territoire
- Bâtiments communaux
- Bâtiments scolaires – ASIGOS
- Sociétés locales

M. Thierry Reymond, Vice-Syndic

Suppléant : M. Michel Rochat

- Finances – Pilotage financier
- Gestions des ressources humaines
- Gestion des assurances
- Aide au développement – Subventions
- Immeubles locatifs
- Sécurité publique

Mme Dunia Brunner

Suppléant : M. John Nicolet

- Voirie – Déchetterie – Cimetière
- Domaines – Parcs – Cours d'eau
- Arbres – Forêts
- Epuration et évacuation des eaux
- Environnement – Biodiversité
- Développement durable – Energie – SiL

M. John Nicolet

Suppléante : Mme Nathalie Schöni

- Ecoles – ASIGOS
- Accueil de jour des enfants
- Jeunesse
- Affaires sociales et culturelles
- Transports publics – Mobilité
- Gestion informatique

M. Michel Rochat

Suppléante : Mme Dunia Brunner

- Police des constructions
- Routes – Chemins pédestres
- Haies – Taille
- Aînés – Fondation Primer Roche
- Cultes – Paroisses



2. Réfection du chemin de Champvent et aménagement de deux décrochements verticaux au chemin de la Fleur-de-Lys

La Municipalité a soumis à l'enquête publique du 11 février au 12 mars 2026 le projet de réfection de la chaussée et d'aménagement du chemin de Champvent. Ce projet comprend notamment la création d'un trottoir franchissable depuis la frontière avec la Commune de Prilly jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Fleur-de-Lys, ainsi que le remplacement des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées et le renouvellement de l'éclairage public sur ce tronçon. Ces aménagements nécessaires à la sécurité sont complétés par une extension de la zone 30 Km/h depuis la route de Broye jusqu'à la zone 30 Km/h existante sur le chemin de Champvent, extension qui a reçu le préavis favorable de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Le projet prévoit par ailleurs l'aménagement de deux décrochements verticaux sur le chemin de la Fleur-de-Lys. Ce projet a suscité une opposition formelle, qui a toutefois été retirée après une légère adaptation du projet.

A l'issue de l'enquête publique, la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour les travaux de génie civil relatifs à ce projet. Les soumissions étant désormais rentrées, la Municipalité a demandé aux Services industriels de la Ville de Lausanne (SIL) de préciser les coûts relatifs au renouvellement de l'éclairage public, afin de disposer de tous les éléments utiles pour soumettre au Conseil communal la demande de crédit nécessaire à la réalisation de ce projet.

3. Avancement du projet d'agrandissement du collège

La Commune de Jouxkens-Mézery, en lien avec ses communes partenaires au sein de l'ASIGOS, travaille à l'agrandissement du collège de Jouxkens-Mézery. Pour rappel, le projet prévoit une surélévation du bâtiment existant pour répondre aux besoins actuels de l'école. Le projet avance bien et commence à prendre forme concrètement : un crédit d'étude de CHF 505'000.- pour l'avant-projet a été validé par le conseil intercommunal le 22 avril dernier. Un avant-projet a été présenté par ARCHIDT le 3 juin à une délégation du CODIR. Cette délégation comprend deux membres de la Municipalité et la présidente du CODIR, elle est soutenue administrativement et techniquement par un bureau d'aide à la maîtrise d'ouvrage et une cheffe de projet rattachée à la commune. La Municipalité, les utilisateurs et les acteurs du collège ont été consultés et ont pu faire remonter leurs besoins. Les éléments discutés comprennent l'accessibilité, les aménagements des espaces intérieurs et extérieurs. Par exemple, une réflexion est en cours pour proposer la salle multiusage à la location comme salle communautaire. Les aménagements extérieurs sont également pensés pour favoriser un usage mixte avec les sociétés. La question des potagers et vergers sera précisée ultérieurement. Une consultation de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) a également eu lieu le 5 juin, avec des spécialistes du patrimoine du XXe siècle. Les adjudications des mandataires sont en cours de finalisation et la présentation finale de l'avant-projet est prévue le 1er juillet prochain. Une communication publique est prévue pour l'automne 2026.

AJENOL - CONSEIL COMMUNAL DU 16 juin 2026

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Chère Municipalité, chère.s collègues

Première AG 2026 de l'AJENOL (Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois), composée à ce jour de 7 communes L'assemblée s'est tenue le 20 mai 2026, à Romanel-sur-Lausanne.

Ont participé => Monsieur le Municipal Thierry Reymond, moi-même en tant que déléguée du CC et présidente de l'AG. Cette assemblée était axée sur le rapport de gestion 2025, les comptes 2025 ainsi que la situation actuelle du réseau selon les dernières informations transmises par le comité de direction, dont Thierry Reymond fait partie.

En voici les principaux éléments :

Rapport de gestion 2025

- Le réseau accueille 1'563 enfants au sein de 20 structures collectives et avec l'appui de 54 accueillantes en milieu familial (AMF).
- La diminution du nombre d'AMF et les difficultés de recrutement demeurent.
- La liste d'attente comptait 245 enfants à fin décembre 2025, contre 178 à fin 2024. Cette hausse s'explique notamment par la forte croissance démographique à Romanel-sur-Lausanne. L'ouverture d'un pavillon temporaire a permis de réduire ce nombre durant les premiers mois de 2026.
- La création de nouvelles structures reste complexe: les terrains disponibles sont rares, les études prennent du temps et les validations cantonales demeurent longues.

Comptes 2025

- Les comptes présentent un dépassement de CHF 14'000.– par rapport au budget, principalement en raison de coûts informatiques difficiles à évaluer. Il a notamment été décidé d'accélérer le déploiement du portail destiné aux parents.
- La participation de Jouxten-Mézery, calculée en fonction du nombre d'habitants, s'élève à CHF 17'720.–.
- Le coût par habitant est de CHF 12.18, conformément aux estimations, ce qui confirme une baisse par rapport à 2024 qui avait connu d'importants investissements (informatiques et pédagogiques).

Budget 2026

Le coût prévu par habitant est revu à la baisse pour s'établir à CHF 13.49, contre CHF 14.09 présentée lors de la première estimation budgétaire.

Situation actuelle: points de vigilance

La situation actuelle appelle une attention particulière en raison de plusieurs évolutions financières et législatives susceptibles d'avoir un impact sur les familles et les communes.

- Les décisions cantonales entraînent des réductions budgétaires dans le secteur de l'accueil de jour, avec des répercussions attendues sur les subventions dès 2027.
- Le programme d'impulsion « aide à la pierre » arrivera à échéance fin 2026 et ne sera pas reconduit; l'aide au démarrage sera par ailleurs plafonnée.
- La Loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial est en révision. Une allocation de garde, financée en partie par les employeurs, est à l'étude.
- Cette allocation ne serait versée que jusqu'aux 8 ans révolus de l'enfant accueilli, contre 12 ans aujourd'hui, et sous réserve que les deux parents travaillent.
- L'impact de ces changements reste difficile à estimer, mais une augmentation des coûts pour les parents et les communes est redoutée.

Cette situation met également en évidence une contradiction majeure entre les objectifs fixés par la FAJE — notamment le développement de nouvelles places d'accueil — et les moyens mis à disposition pour les atteindre.

Départ de Prilly du réseau AJENOL

À la suite du départ annoncé de la commune de Prilly de l'AJENOL à fin 2026, plusieurs éléments demeurent incertains, notamment l'impact financier pour les 6 communes restantes et le calendrier d'évolution du réseau.

Des travaux de réorganisation du réseau sont en cours, avec l'appui d'un bureau-conseil. Ils portent notamment sur les points suivants:

- Renforcement de la gouvernance :
 - modification des statuts et du mode de gestion
 - révision des principes de répartition financière entre les communes
 - adaptation des différents règlements
- Une nouvelle demande de reconnaissance auprès de la FAJE sera déposée en septembre.
- La prochaine AG, prévue en novembre, devra se prononcer sur les nouveaux statuts.
- Le comité directeur a adopté un nouveau nom pour le futur réseau: **HORIZON**, pour « Harmonisation et Organisation du Réseau Intercommunal de la Zone Nord-Ouest de Lausanne ».

Voici les derniers développements de ce réseau d'accueil, service indispensable à la population. Des questions ?

Pour celles et ceux qui souhaitent plus d'informations, le PV de l'AG ainsi que les différents rapports seront joints au PV.

Merci de votre attention.

Lauriane Bridel

AJENOL - Déléguée communale et Présidente de l'Assemblée Générale